# Bienvenue

sur un site de la

## Fédération française de vol libre

« Fais-toi plaisir et respecte ton propre niveau de pratique. »

## informations pratiques au pilote

En plus des règles générales en vigueur, respecte les règles locales concernant :

> **l'environnement**
*(faune et flore : survol, zones sensibles);*

> **la réglementation aérienne**
*(limites d'altitude, horaires, zones interdites);*

> **l'accès et l'utilisation de ce site**
*(itinéraire, parkings, riverainszones de préparation et pliage).*

> Avant de partir : **n'oublie jamais ta visite prévol et vérifie tes accrochages.**

> En vol : **observe les autres et veille à respecter les priorités.**

> **Pilote, tu voles sous ta propre responsabilité,** quelles que soient les conditions et l'équipement de ce site !

> Comply with the French flying rules.
> Ask about and follow local ground and f ying regulations.
> On the ground or during f ying, be covered by third-party insurance.
> Pilots may f y on their own responsibility regardless of the weather conditions and site organization.

## En cas d'accident : appeler le 112

*sauf dispositif local précisé.*

> Soyez précis et concis.
> Donnez la position exacte de l'accidenté *(nom du lieu, accessibilité, position GPS)* et si possible son état supposé.

## LE TRIE

Altitude 350 m
Dénivelé 100 m

### Procédure **IMPERATIVE** d'ouverture et de fermeture des sites Pagny et Les Rousseaux dans la R92

**Coordination par les pratiquants depuis les sites de décollage**

Avant le démarrage de l'activité de vol libre un **coordonnateur** se désigne sur chaque site utilisé et effectue les opérations suivantes :

**10 minutes avant les vols :**

**Le coordonnateur demande** au chef de quart de la BA 133 au N° **03 83 52 64 46** l'**ouverture de la LF-R 92** en indiquant le site où il se trouve en respectant les appellations suivantes :
**- Site principal 1 PAGNY**
**- Site secondaire 2 LES ROUSSEAUX**

**Il est obligatoire d'avoir contacté le chef de quart de la BA 133 et d'avoir obtenu son accord avant de pouvoir pratiquer le vol libre dans la CTR d'Ochey.**

**Le coordonnateur transmet** son propre numéro de téléphone pour permettre au chef de quart de le joindre dans le cas où la LF-R92 doit être désactivée.

**Lorsque l'activité est terminée :**

**Le coordonnateur déclare** la fin d'activité sur le site où il se trouve au chef de quart en respectant les appellations suivantes :
**- Site principal 1 PAGNY**
**- Site secondaire 2 LES ROUSSEAUX**

Le chef de quart désactive la LF-R 92 dès qu'il n'y a plus aucune activité sur chacun des 2 sites.

**Le ou les coordonnateurs doivent rester joignables pendant toute la durée d'ouverture de la LF-R 92 Pagny.**
**Si l'un ou l'autre doit partir avant la cessation de l'activité il désigne un nouveau coordonnateur qui transmettra son numéro de téléphone au chef de quart et prendra le relais. Sinon, il doit mettre fin à l'activité et le notifier au chef de quart.**

## Vous êtes dans la CTR de la base de OCHEY Suivez la réglementation en vigueur dont la procédure IMPERATIVE ci-contre.

PIOUPIOU 181

ZONE 30

**Merci de respecter la vitesse de 30 km/h maxi sur l'ensemble de la route d'accès au déco.**

Vous êtes dans une réserve naturelle régionale (RNR).
Seules les zones en rouge ci-dessous sont autorisées en accès au sol, sauf en cas de force majeure (atterrissage imprévu...).
**Parking** : se garer d'abord au repère 1 avant de se garer sur la pelouse du déco.

Vous vous trouvez sur un site de vol libre, activité de pleine nature, dont certains obstacles et aménagements – naturels ou non – peuvent constituer une gêne.
La pénétration sur ce site et/ou son usage – que vous pratiquiez ou non les activités de vol libre – sont placés sous votre pleine et entière responsabilité.
Ainsi, en cas d'incident ou d'accident survenant tant à vous-même qu'aux tiers, la responsabilité du propriétaire du terrain et/ou celle de son gestionnaire ne saurait en aucun cas être engagée.

CDVL54 JMV
19/03/2023

## informations générales

*L'aile delta, le parapente et le cerf-volant acrobatique ou tractif sont les plus accessibles des sports aériens de plein air.*

*La FFVL compte plus de 40 000 licenciés répartis dans plus de 1000 clubs.*
*Elle regroupe aussi près de 560 écoles associatives et professionnelles qui défendent un label de qualité.*

*Ayant adopté une charte de l'environnement, la FFVL s'engage pour que le vol libre soit une activité qui respecte la nature. Spectateurs, accompagnateurs et pilotes, adoptez l'esprit de cet engagement.*

*Avec le soutien de ses clubs affiliés et de ses partenaires, la FFVL gère, entretient et subventionne plus de 800 sites de vol libre.*

*Adhérer à la FFVL, c'est participer à la sauvegarde des sites.*

PAS DE VOL LIBRE SANS SITES


**TOUT SAVOIR :**
**FFVL**
1, place Général Goiran
06100 Nice
Tél. 04.97.03.82.82
Fax 04.97.03.82.83
www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr


Fréquence radio de sécurité réservée au vol libre :
**143,9875 MHz**
Ne l'encombrez pas inutilement !